



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL
MUNICIPAL DE GARNERANS N°42
Séance du 15 novembre 2024**

L'an deux mille vingt-quatre et le **15 novembre à 20 heures 30**, le Conseil municipal de la commune de Garnerans, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle du conseil municipal à Garnerans, sous la présidence de Monsieur Dominique VIOT, maire.

Présents :

Aurélien BERRY, Stéphane CANTE, Sophie GUINET, Gaëlle LABALME, Karine MOMMESSIN, Karine POTHIER, Roger RIBOLLET, Gilles VATOUX, Dominique VIOT.

Absents excusés :

Franck RAMPON donne pouvoir à Aurélien BERRY
Elise AUCLAIR-BURDEAU, Pierre BAILLY-BECHET, Evelyne MONFRAY

Nombre de conseillers en exercice : 13

Présents et représentés : 10

Date de la convocation : 8 novembre 2024

Date d'affichage : 8 novembre 2024

N 42 – Instruction des autorisations et des actes d'application du droit des sols : modification de la convention entre la Communauté de Communes Val de Saône Centre et les communes

Vu les délibérations antérieures du Conseil Municipal autorisant la signature de la convention pour l'instruction des demandes d'autorisation et des actes relatifs à l'occupation et à l'utilisation du sol, Vu les évolutions réglementaires induites par la loi ELAN qui obligent toutes les communes à être en mesure de recevoir les demandes d'autorisation par voie électronique depuis le 1er janvier 2022, et les communes de plus de 3500 habitants à se conformer à la dématérialisation complète de l'instruction des autorisations d'urbanisme,

Vu la délibération n°2024/11/05/18 du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Val de Saône Centre approuvant la modification de la convention d'instruction des actes d'urbanisme signée entre les communes et la communauté de communes avec mise en application au 1er janvier 2025, permettant d'intégrer les obligations législatives et réglementaires, notamment relatives à la dématérialisation des actes d'urbanisme, et de mettre à jour les missions et obligations incombant au service commun instructeur et aux communes,

Vu le projet de nouvelle convention présentée à l'Assemblée,

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

- **APPROUVE la nouvelle convention ci-annexée fixant les modalités de l'instruction par le service commun instructeur de la communauté de communes des autorisations et des actes d'application du droit des sols, ainsi que ses annexes, ci-jointes,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions individuelles avec les communes adhérentes au service commun d'instruction ainsi que tout document relatif à ce dossier**

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Certifié publié ou notifié selon les termes de la réglementation en vigueur

Le Maire,
Dominique VIOT

